ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Allocataires d'enseignement superieur

Question écrite n° 29912

Texte de la question

Reponse. - Un dispositif permettant le recrutement d'etudiants titulaires d'un diplome d'etudes approfondies dans les conditions plus propices a l'obtention d'un doctorat que celles offertes aux allocataires d'enseignement superieur, fait actuellement l'objet d'une concertation interministerielle quant aux orientations susceptibles d'etre retenues. Il n'est bien entendu pas possible de donner connaissance de ces orientations tant que celles-ci n'auront pas obtenu l'accord des differents departements ministeriels concernes. L'objectif recherche reste celui qui a ete indique lors de la precedente reponse : recrutement d'etudiants titulaires d'un diplome d'etudes approfondies dans les conditions rappelees ci-dessus et possibilites de detachement dans l'enseignement superieur de professeurs agreges ou certifies du second degre afin de leur permettre d'achever leur doctorat.

Texte de la réponse

Reponse. - Un dispositif permettant le recrutement d'etudiants titulaires d'un diplome d'etudes approfondies dans les conditions plus propices a l'obtention d'un doctorat que celles offertes aux allocataires d'enseignement superieur, fait actuellement l'objet d'une concertation interministerielle quant aux orientations susceptibles d'etre retenues. Il n'est bien entendu pas possible de donner connaissance de ces orientations tant que celles-ci n'auront pas obtenu l'accord des differents departements ministeriels concernes. L'objectif recherche reste celui qui a ete indique lors de la precedente reponse : recrutement d'etudiants titulaires d'un diplome d'etudes approfondies dans les conditions rappelees ci-dessus et possibilites de detachement dans l'enseignement superieur de professeurs agreges ou certifies du second degre afin de leur permettre d'achever leur doctorat.

Données clés

Auteur : M. Ghysel Michel
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29912
Rubrique : Enseignement superieur: personnel
Ministère interrogé : recherche
Ministère attributaire : recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 septembre 1987, page 4970
Réponse publiée le : 29 février 1988, page 918